

DEPARTEMENT  
DU LOT

République Française  
COMMUNE DE GIGNAC

<b><u>Nombre de membres en exercice : 14</u></b>	<b>PV de la séance du mardi 18 janvier 2022 à 20h30</b>
<b><u>Présents : 12</u></b>	L'an deux mille vingt-deux le 18 janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 13 janvier 2022, s'est réunie sous la présidence de Madame OURCIVAL Solange, Maire
<b><u>Votants : 13</u></b>	<b><u>Sont présents :</u></b> OURCIVAL Solange, MOINET François, CHASTANET Benoît, RICOU Arnaud, GAUCHET Marylise, DELPECH Nicolas, JEANNOT DEBRIE Annette, FAUREL Didier, MARTY Florence, , GOILLON Jean-Yves, LABROUE Benoît, PERTUIS Carine.
	<b><u>Représentés :</u></b> FOUILLADE Sébastien par LABROUE Benoît
	<b><u>Excusés :</u></b> PIRAULT Pauline
	<b><u>Secrétaire de séance :</u></b> GAUCHET Marylise

**ORDRE DU JOUR :**

- 1- *Délibération n°1 : Adressage - Demande de subvention au titre de la DETR 2022 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) ;*
- 2- *Délibération n°2 : Décision modificative - Vote de crédits supplémentaires au budget principal sur l'exercice 2021 au compte budgétaire 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants » ;*
- 3- *Délibération n°3 : Adhésion de la Commune de Floirac au Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne S.M.E.C.M.V.D.) ;*
- 4- *Divers.*

**1-Délibération n°1 : Adressage - Demande de subvention au titre de la DETR 2022 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'adressage fait partie des critères éligibles à la DETR 2022 et ajoute que sont uniquement éligibles le matériel et les fournitures.

Elle précise que l'estimation relative à ces dépenses s'élève à 14 081€ HT et propose d'établir un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2022 dont le plan de financement pourrait être le suivant :

*DETR 2022 (Etat)	50%	7 040.50
*Autofinancement	50%	7 040.50

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

– approuve le montant estimatif des dépenses de matériel et de fournitures relatif à l'adressage ainsi que le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;

– autorise Madame le Maire à solliciter la demande de subvention au titre de la DETR 2022.

**2-Délibération n°2 : Décision modificative - Vote de crédits supplémentaires au budget principal sur l'exercice 2021 au compte budgétaire 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants »**

Dans le cadre des opérations de fin d'exercice, la trésorerie de Saint-Céré nous demande d'émettre un mandat au compte budgétaire 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » pour un montant qui représente 15% des créances de plus de deux ans non recouvrées. Ce montant s'élève à 138€.

Sachant que nous ne disposons pas des crédits nécessaires, nous devons donc prendre une décision modificative.

La constatation des créances douteuses a pour finalité de répondre à un indicateur de qualité comptable positionné sur la sincérité du montant des créances restant à recouvrer et recouvrables.

Madame le Maire expose au Conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615231	Entretien, réparations voiries	-138.00	
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	138.00	
	<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
	<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
	<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Madame le Maire invite le Conseil municipal à voter ces crédits.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

– vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### **3-Délibération n°3 : Adhésion de la Commune de Floirac au Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne S.M.E.C.M.V.D.)**

Madame le Maire rappelle que la Commune de Gignac est adhérente au S.M.E.C.M.V.D. et informe que, par délibération en date du 08 Décembre 2021, le S.M.E.C.M.V.D. a accepté l'adhésion de la commune de Floirac à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Aussi, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT), il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur cette adhésion.

**Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

– accepte la demande d'adhésion de la commune de Floirac à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **4-Divers**

#### **➤ Cœur de village**

Présentation de l'esquisse du CAUE lors d'une réunion publique en mars.

#### **➤ Lo Patrimoni : Restauration du four de la Sotte**

Présentation par Benoît CHASTANET des démarches effectuées avec l'association auprès des diverses instances pour l'obtention de subventions.

Une subvention complémentaire de CAUVALDOR d'un montant de 1000€ est conditionnée par le portage du projet par la Mairie.

Le Conseil municipal serait favorable sous réserve de la présentation par l'association d'un devis explicite et de l'engagement de l'association à verser sous forme de don à la collectivité le montant correspondant à la dépense hors TVA.

#### **➤ Les chemins**

Benoît LABROUE fait part de la demande de Bernard NEYRAC concernant le mauvais état du chemin d'accès à la chèvrerie à Sireyjols.

Un devis va être demandé à l'entreprise Pignot.

Deux autres chemins devraient également faire l'objet de travaux de réfection : la partie haute du chemin du Moulin et le chemin de la Démançonnerie.

Il apparaît souhaitable de prévoir au budget un programme voirie relatif à la rénovation des chemins.

➤ **Lotissement Clou del Pech**

La fin des travaux de voirie est prévue semaine 4.

Un devis a été demandé pour l'achat d'une banderole faisant la publicité pour la vente des terrains.

**Prochaine séance du Conseil municipal dans un mois (date à préciser ultérieurement).**